



CHARTRE CHANTIER PROPRE

JUILLET 2020

SOMMAIRE

- I. LA DÉMARCHE CHANTIER PROPRE
- II. LA GESTION DE CHANTIER
 - II 1 : ORGANISATION DU CHANTIER
 - II. 1. A : PROPETE DU CHANTIER
 - II. 1. B : STATIONNEMENT ET LIVRAISONS
 - II 2 : GESTION ET TRI DES DECHETS DE CHANTIER
 - II. 2. A : GENERALITES
 - II. 2 B : LE TRI REALISE SUR LE CHANTIER
 - II 3 : LIMITATION DES NUISANCES CAUSEES AUX RIVERAINS
 - II. 3. A : NIVEAU ACOUSTIQUE EN LIMITE DE CHANTIER
 - II. 3. B : LIMITATION DES EMISSIONS DE POUSSIERES ET DE BOUES
- II. 3. C : LIMITATION DES POLLUTIONS DE PROXIMITE
- III. INFORMATION DES RIVERAINS DU SITE
- IV. CONTROLE ET SUIVI DE LA DEMARCHE
- V. INFORMATIONS ANNEXES

I. LA DÉMARCHE CHANTIER PROPRE

Un chantier propre est le prolongement des efforts de qualité environnementale initiée lors de la conception du bâtiment. Tout chantier est une zone d'activité qui a des impacts sur l'environnement. Des énergies et fluides sont consommés, des déchets et résidus d'activités rejetés, l'environnement ainsi que le voisinage subissent des désagréments tels que le bruit, la poussière, les vibrations et des gênes provenant des mouvements des personnes et engins.

Ces impacts ont des conséquences sur le bon déroulement des travaux et donc sur certains aspects économiques du projet :

- Une non-gestion des flux entraînant retard (surcoût) et tensions entre prestataires.
- Un non-contrôle des consommations des énergies et fluides a des conséquences directes sur le compte prorata et le volume des rejets.
- Le bruit et la poussière touchent les intervenants ainsi que les riverains et l'environnement.
- Les déchets s'ils ne sont pas correctement gérés peuvent devenir encombrants et avoir des conséquences sur la gestion des flux et peuvent être source d'accident

Tout en restant compatibles avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du B.T.P., les objectifs de la démarche chantier propre sont d'organiser et veiller à la traçabilité des actions engagées afin de limiter ces risques de nuisances.

II. LA GESTION DE CHANTIER

II.1 : ORGANISATION DU CHANTIER

II. 1. A : PROPRETE DU CHANTIER

Lors de la préparation de chantier, sont définies et délimitées les différentes zones de chantier :

Stationnements,

Cantonnements,

Aires de livraison et stockage des approvisionnements,

Aires de manœuvre des grues,

Aires de tri et de stockage des déchets.

Des moyens sont mis à disposition par l'entreprise dès la phase de préparation et pendant toute la durée du chantier pour assurer la propreté de ce dernier et de ses abords.

II. 1. B : STATIONNEMENT ET LIVRAISON

Le stationnement des véhicules du personnel devra être réduit et optimisé afin de produire le moins de gêne ou nuisances aux riverains.

Les approvisionnements seront planifiés sur la journée afin d'éviter les livraisons aux heures de grandes affluences, des panneaux indiqueront l'itinéraire pour le chantier et les accès de livraison.

II. 2 : GESTION ET TRI DES DECHETS DE CHANTIER

II. 2. A : GENERALITES

Dans le cadre du tri des déchets, le chantier fera l'objet d'une organisation au niveau de :

- La signalétique indiquant la nature des déchets à déposer,
- L'état de propreté de l'ensemble du chantier, en particulier aux abords des aires de dépôts des déchets,
- L'information des entreprises et de son personnel.

Nous nous conformons aux dispositions du tri des déchets et proposons des solutions techniques correspondantes.

Un responsable est désigné pour le bon accomplissement du dispositif mis en place en ce qui concerne le ramassage, le conditionnement, le tri et l'évacuation des déchets. Le principe à faire passer est celui de « ne jamais descendre les mains vides ».

Dans le cadre de la préparation du chantier l'estimation des quantités de déchets de chantier à éliminer selon leur nature :

- **Déchets Inertes (DI)** : béton, brique, matériaux inertes non souillés, terres et matériaux de terrassement, céramiques non souillées, plâtre (stockage en alvéole spécifique classe III), etc.
- **Déchets Industriels Blancs (DIB)** : métaux, verre, plastiques, câbles, laines minérales, matières plastiques composites, expansées, stratifiées et contrecollées, certaines peintures et vernis sans solvants et secs, matériaux secs souillés de peinture, vernis ou colles, etc.
- **Déchets Dangereux (DD)** : peinture, solvants, amiante, certains bois traités, matériaux non secs souillés de peinture, vernis ou colles, accumulateurs et piles, etc.

La gestion retenue le plus souvent est le tri simplifié. Il comprend le tri des matériaux ainsi répartis :

- Métaux,
- Déchets incinérables avec bois et cartons,
- Les gravois,

- Les non-valorisables,
- Les toxiques dans un conteneur.

Pour tous les déchets, un bordereau sera rempli en quatre exemplaires :

- Premier exemplaire à conserver par l'entreprise,
- Second exemplaire à conserver par le collecteur-transporteur,
- Troisième exemplaire à conserver par l'éliminateur,
- Quatrième exemplaire à retourner dûment complété avec la facture.

La tenue d'un classeur rassemblant les bordereaux de suivi des déchets quel que soit leur type est systématiquement présent sur le chantier.

II. 2. B : LE TRI REALISE SUR LE CHANTIER

Dans la mesure du possible, les contenants suivants sont installés sur le chantier :

- 1 benne pour les métaux
- 1 benne pour les gravats (DI)
- 1 benne pour les déchets incinérables (DB ou DMO)
- 1 benne pour les déchets d'emballages non ménagers devant être revalorisés (carton, palettes...)
- 1 conteneur étanche pour les déchets toxiques ou dangereux (DD ou DIS)

Les bennes accueillant des déchets légers sont recouvertes d'un filet afin d'éviter toute dispersion par le vent.

Les déchets d'ordures ménagères de la base vie seront collectés par le service de collecte de la ville où se situe le chantier en fonction des passages réalisés par ce service.

II 3 : LIMITATION DES NUISANCES CAUSEES AUX RIVERAINS

Quand l'opération se déroule en site urbain et occupé, une attention particulière est apportée quant aux nuisances du chantier.

II. 3. A : NIVEAU ACCOUSTIQUE EN LIMITE DE CHANTIER

Le niveau acoustique maximum en limite de chantier respecte le seuil réglementaire. Ce niveau maximum pourra être contrôlé en limite de chantier par les capteurs sonores disposés au plus proche des zones d'habitation. De même, toute précaution sera prise afin de respecter au maximum la tranquillité des occupants / utilisateurs : respect des horaires de travail, information préalable en cas de travaux causant des gênes particulières,...

Nous prévoyons toutes les dispositions permettant de :

- Veiller à une organisation du travail permettant de réduire l'exposition au bruit,

- Mettre à disposition du personnel, soumis à des niveaux d'exposition au bruit incompatibles avec la santé des travailleurs (protection de l'ouïe) des protections individuelles adéquates,
- Organiser une surveillance médicale, le cas échéant.

II. 3. B : LIMITATION DES EMISSIONS DE POUSSIERES ET DE BOUE

Des arrosages réguliers du sol seront pratiqués afin d'éviter la production de poussières.

II. 3. C : LIMITATION DES POLLUTIONS DE PROXIMITE

Eaux de lavage :

Des bacs de rétention sont mis en place par pour récupérer les eaux de lavage des outils et bennes.

Interdiction de brûlage :

Il est rappelé la stricte interdiction de brûlage sur le chantier.

III : INFORMATION DES RIVERAINS DU SITE

Les informations utiles et précises doivent lui être communiquées en temps et en heure.

Une information permanente sur la démarche environnementale du chantier sera affichée sur la clôture de chantier.

Une boîte à idée sera à installer pour recueillir les remarques aux questions éventuelles du voisinage. Celles-ci seront analysées et feront l'objet d'un rapport mensuel avec proposition d'action corrective ou amélioration.

IV: CONTROLE ET SUIVI DE LA DEMARCHE

Un responsable chantier propre sera désigné au sein de DAQ lors du démarrage du chantier.

Le responsable Chantier Propre de l'entreprise devra être présent sur le site pendant toute la durée d'intervention et s'assurera du respect de la charte auprès de l'ensemble des intervenants.

Informations Annexes :

Annexe 1 : L'ensemble des acteurs de la filière de valorisation des déchets BTP dans le département du Calvados est accessible sur le site internet de la fédération française du Bâtiment : <http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/> De même, l'ensemble des pictogrammes utiles à la classification des bennes est disponible sur ce même site.

Annexe 2 : ci-dessous, liste non exhaustive des textes réglementaires s'appliquant dans le cadre de la gestion des déchets de chantier.

Circulaire UHC/QC2 n° 2005-18 du 22 février 2005 relative à l'élimination des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes

Circulaire du 15 février 2000 relative à la planification des déchets de chantier Loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets

Annexe 3 : en page suivante, exemple de bordereau de suivi de déchet de chantier. L'ensemble de ces bordereaux sont disponibles sur le site de la FFB précité.

BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS DE CHANTIER DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

Déchets banals et déchets inertes

Bordereau n°.....

1. MAITRE D'OUVRAGE (à remplir par l'entreprise) :

Raison sociale :
Adresse :
Tél :Fax :
Responsable :

Nom du chantier :
Lieu :
Tél :Fax :
Responsable :

2. ENTREPRISE (à remplir par l'entreprise) :

Raison sociale :
Adresse :
Tél :Fax :
Responsable :

Date :
Cachet et visa :

Désignation du déchet	Centre de tri	Centre de stockage de classe 2	Valorisation matière				
	Chaufferie bois	Centre de stockage de classe 3	Incinération (UIOM)				
	Autre :						
Désignation du déchet	Type de contenant	N°	U	Capacité	Taux de remplissage		
					1/2	3/4	plein

3. COLLECTEUR – TRANSPORTEUR (à remplir par le collecteur – transporteur) :

Nom du collecteur – transporteur	Nom du chauffeur	Date :
		Cachet et visa :

4. ELIMINATEUR (à remplir par le destinataire – éliminateur) :

Nom de l'éliminateur :	Adresse de destination (lieu de traitement)	Date :
		Cachet et visa :
	U	Quantité reçue

Qualité du déchet : ...	Bon	Moyen	Mauvais
-------------------------	-----	-------	---------

Les nuisances de chantier

La maîtrise des nuisances

Nuisances	Protections associées
Emissions de poussières 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aspiration à la source ➤ Humidification de la zone ➤ Calfeutrement de la zone ➤ Extracteurs à triple étages de filtration absolue avec filtre THE 99.99% de captation des poussières
Nuisances visuelles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Confinement de la zone ➤ Calfeutrement de la zone ➤ Obturation des ouvrants
Bruit	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Machine capotée ➤ Certifiée norme NF ➤ Matériel contrôlé et vérifié par un organisme agréé ➤ Emissions sonores inférieures à 100dB
Co activité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Séparation physique avec barrières Heras ➤ Homme trafic pour la gestion des déchets ➤ Respect des prescriptions du Plan Général de Coordination ➤ Respect du planning défini par la Maitrise d'Œuvre
Circulation sur chantier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vêtement haute visibilité
Electricité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personnel formé et habilité NF C18-510
Incendie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Extincteur sur chantier ➤ Formation à la manipulation des extincteurs
Premiers secours	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sauveteur Secouriste du Travail
Engins de chantier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation CACES des intervenants : <ul style="list-style-type: none"> • Nacelle articulée élévatrice • Nacelle ciseaux • Chariot manuscopique ➤ Décontamination des engins de chantier

Protection des riverains et du personnel aux abords du chantier

Les principales nuisances sont sonores et visuelles pour les riverains et/ou voisinage.

Nous procéderons au retrait des matériaux amiantés sans négliger l'aspect nuisances/pollutions que ces travaux pourraient occasionner.

Aussi, pendant les travaux la circulation des riverains aux abords du chantier ne sera possible qu'à l'extérieur de l'emprise de la zone de travaux. Comme vu précédemment, la signalisation adaptée sera mise en place de manière à sécuriser la circulation des piétons et des véhicules.

La zone de stockage des bennes est prévue dans l'emprise des travaux à proximité des bâtiments à désamianter. Les engins de travaux et le personnel en place opéreront dans la zone qui leur est délimitée.

Nuisances visuelles « **CHANTIER PROPRE** »

Pour cela, il est impératif que le chantier soit propre, organisé et sécurisé. Nous sommes intransigeants quant à cet aspect apparent de notre travail. C'est un des points les plus importants qui nous permet d'optimiser les phases de retrait d'amiante et de maintenir une organisation parfaite de la vie sur le chantier, offrant également aux riverains de conserver leur cadre de vie sans être perturbés pendant la durée des travaux.

Aussi, les affichages extérieurs permettront aux habitants d'être informés sur leur sécurité. La société DAQ s'engage à minimiser l'encombrement de l'espace public quant aux installations de chantier. L'entretien des abords et des clôtures de chantier sera assuré.

Respect de la circulation : La zone dédiée aux installations de chantier (base vie, réfectoire, bennes à déchets) n'entravera pas la circulation sur le boulevard, ni sur le parking, elle sera prévue dans l'emprise des travaux.

Gestion des déchets : Dès la phase amont du projet, un inventaire précis des polluants présents est réalisé. Cela permet d'optimiser leur évacuation et leur retraitement dans les meilleures conditions.

Les déchets classiques seront triés et recyclés en bennes adaptées.

Les déchets amiantés seront ensachés dans des sacs doublés spécifiques « amiante », puis mis en sac « big-bag » et enfin, seront entreposés en bennes fermées pour garantir la sécurité des riverains. Aucune émission de fibres ne sera possible.

Protection du personnel

Soucieux du respect de la santé et la sécurité, le personnel utilise des EPC /EPI1 adéquats afin de garantir le risque zéro.

Nuisances sonores

Pollution sonore : Respect d'un seuil minimum avec l'utilisation de matériel à la pointe de la technologie afin de



Réduire l'impact sonore.

Pour réduire l'impact sonore du chantier sur l'environnement, DAQ s'impose la charte suivante :

- Limiter au maximum les émissions de bruits et les vibrations
 - Aménagement des horaires de travail
 - Matériel conforme à la réglementation (voir schéma ci-dessous du matériel adapté)
 - Couper le moteur des machines à l'arrêt
 - Utiliser des machines insonorisées
 - Insonorisation des extracteurs T.H.E. en fonctionnement continu
 - Utilisation de talkies-walkies pour éviter l'utilisation des avertisseurs sonores
- Limiter au maximum les nuisances dues au trafic des véhicules de chantier
 - Planification de la circulation et du stationnement des véhicules pour la livraison du matériel et pour l'évacuation des déchets issus du chantier
 - Organisation de la circulation publique aux abords du chantier

FORMULAIRE « Démarche RSE »

FORMULAIRSE

Table des matières

I)	Introduction - Démarche RSE	12
II)	LA DEMARCHE RSE mise en œuvre par DAQ.....	Error! Bookmark not defined.

I) INTRODUCTION A LA DEMARCHE RSE

A. LA RESPONSABILITE SOCIALE OU SOCIETALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Comme de nombreuses entreprises, DAQ a une responsabilité via les effets qu'elles exercent sur la société et l'environnement. La RSE constitue une démarche volontaire de la part des entreprises permettant de répondre à cette responsabilité par le biais de:

- La déclinaison du développement durable à l'échelle d'une entreprise ;
- La contribution de l'entreprise au développement durable.

La RSE, Responsabilité Sociétale des Entreprises, c'est un mode de développement des entreprises pour faire face aux enjeux majeurs de Société.

Elle intègre les questions sociales, économiques et environnementales en se souciant de l'intérêt de l'entreprise, de ses clients, mais aussi de toutes les parties prenantes.

L'efficacité de la RSE réside dans la rencontre et l'équilibre des 3 piliers du développement durable.



B. Un comportement responsable socialement

Un « comportement responsable socialement » repose sur la mise en œuvre de 7 principes de responsabilité :

- Respect de la légalité
- Respect des normes internationales de comportement
- Comportement éthique

- Respect des droits de l'homme
- Transparence
- Respect des intérêts des parties prenantes
- Responsabilité de rendre compte

C. Un comportement « socialement responsable » se structure autour de 7 types d'activités



Gérer et valoriser les déchets	<p>Limiter les émissions de CO2 (covoiturage, déplacement en équipe sur chantier, véhicules adaptés...)</p> <p>Tri sélectif sur site ou dans les bureaux</p> <p>Cœur de l'activité : le désamiantage (du retrait au centre d'enfouissement)</p>
Promouvoir une économie responsable, principe éthique	
	Economie circulaire au sein de l'entreprise (réparer au lieu de produire)
Principe de bonne gouvernance, loyauté de pratique	
	<p>Des réunions régulières sont programmées avec nos équipes permettant d'avancer main dans la main.</p> <p>Contacts fréquents avec nos fournisseurs pour nous proposer des offres attractives et nouvelles</p>
Les communautés et le développement local	
	<p>Installation du siège social hors grande agglomération</p> <p>Création de plusieurs emplois et d'activité dans un bassin d'activité peu développé</p>

Note importante :

Dans le cadre de nos affaires, et afin de garantir notre engagement SOCIAL dans notre démarche Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), l'entreprise DAQ permet l'insertion professionnelle de jeunes en situation précaire par l'intermédiaire de l'Agence pour l'Education par le Sport via le Conseil Présidentiel des Villes, partenaire de DAQ. En étroite collaboration, et malgré les contraintes que nous imposent notre métier de désamianteur, nous finançons des formations liées à notre secteur d'activité, permettant l'emploi et l'insertion solidaire.

L'agence est lauréate du plan d'investissement des compétences auprès du Ministère du travail.

B. Plan d'action 2020 – 2021

Dans ses projets, Démolition Amiante Qualité maintiendra ses engagements sociaux et environnementaux afin de faciliter la vie en entreprise de nos salariés et de préserver nos sociétés.

Notre activité principale étant le désamiantage, nous continuerons le retrait et l'élimination de ce déchet polluant en garantissant une sécurité maximum à nos équipes avec du matériel à la pointe de la technologie. (Régulièrement audité par les organismes Qualité)

Le tri sélectif restera ancré dans nos procédures draconiennes.

Afin de maintenir notre rang dans le marché de la dépollution, nous envisageons de mettre en place une politique QHSE, où nos équipes définiront avec soin une démarche adaptée de sécurité et de protection de la santé, et évalueront les impacts et les dangers potentiels de leurs réalisations. Cette politique passe aussi par la formation des collaborateurs de DAQ